Unabhängige Kommission SKKG

Commission indépendante de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte
chargée de clarifier les revendications de biens spoliés en lien avec les persécutions nazies

11 novembre 2026

Communiqué de presse

La Commission indépendante de la *Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte* chargée d'examiner les revendications en lien avec les persécutions nazies a ouvert une quatrième procédure. Celle-ci concerne le tableau « Der neue Wein I » d'Albert Anker.

Au cours de sa séance du 28 octobre 2026, la Commission indépendante a ouvert une procédure concernant un tableau créé en 1874 par Albert Anker (1831–1910). Cette peinture figure dans les fonds de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG) sous l'intitulé « Der neue Wein I » (aussi : « Der Trinker »). L'œuvre fait partie de la collection de la SKKG depuis 1985.

Il existe des éléments laissant supposer que cette œuvre aurait pu, dans le passé, appartenir à la collection d'Erna Marcelina Reder-Frenkel (1904–1971) et de son époux Jacob Reder (1891–1965). Erna et Jacob Reder ont été persécutés par le régime nazi du fait de leur origine juive. Ils ont fui leur domicile bruxellois à l'automne 1939 pour se rendre aux États-Unis, où Jacob Reder est arrivé en septembre 1939, Erna Reder et les enfants du couple l'ayant suivi en octobre 1939.

La Commission indépendante de la SKKG vérifie actuellement les anciennes conditions de propriété de la peinture, et elle cherche à savoir s'il y a eu spoliation en lien avec les persécutions nazies. En fonction des résultats, elle s'attachera ensuite à trouver une solution juste et équitable.

- Dans la procédure qui vient d'être ouverte, la Commission cherche à savoir si le tableau a fait l'objet d'une spoliation en lien avec les persécutions nazies et s'il existe de ce fait des prétentions d'ayants droit de ses anciens propriétaires. L'examen s'appuie sur les travaux du service interne « Recherches SKKG sur la provenance » et se conforme au Règlement intérieur de la Commission indépendante de la SKKG du 24 avril 2023 (état du 15 avril 2024).
- Cette Commission a été créée au printemps 2023 par le Conseil de Fondation de la SKKG. Elle est chargée de clarifier la situation exacte d'un bien culturel de la Fondation pour savoir s'il a fait l'objet, entre 1933 et 1945, d'une spoliation en lien avec les persécutions nazies et, le cas échéant, de parvenir à une solution juste et équitable. La Fondation s'engage à traiter les décisions de la Commission indépendante comme contraignantes et à les mettre en œuvre.
- La Commission garde à tout moment son indépendance et son impartialité. Elle se fonde en priorité sur les « Principes de la Conférence de Washington » de 1998 et ses bonnes pratiques de 2024 (« Best Practices for the Washington Conference Principles on Nazi-Confiscated Art »), sur la « Déclaration de Terezin » de 2009, le « Code de déontologie de l'ICOM pour les musées » (version révisée de 2026) et sur les « Principes de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte pour le traitement des biens culturels spoliés en lien avec les persécutions nazies » du 10 janvier 2023.

Au terme de la procédure, les décisions de la Commission indépendante seront publiées. En raison de son engagement à la confidentialité, la Commission ne communique pas au sujet d'une procédure en cours.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :
Andrea F. G. Raschèr, Président de la Commission indépendante de la SKKG
Tél. : +41 79 758 88 62 ; e-mail : kommission@ukskkg.ch; Internet : www.ukskkg.ch

Annexe : photo du tableau

Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte, Winterthour, inv. 5200 : Albert Anker, « Der neue Wein I » (aussi : « Der Trinker »), 1874, huile sur toile, 59 × 49 cm. Photo : SKKG 2020.

